



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Préfecture de Haute-Savoie  
CG07 / Poste Municipales

4 DÉC. 2024

ARRIVÉE

Délibération n°069 /2024

**OBJET : Convention avec le Département de Haute-Savoie au sujet du dépôt d'archives électroniques**

*L'an deux mil vingt-quatre, et le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le six décembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER*

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 10**

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON, DAKIN-GARVAL Sylvain Isabelle, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie

**Absents : LAMBERT Adrien**

**Absents excusés :**

**Procuration :**

**Secrétaire de séance : DESALMAND Nadège**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, en particulier dans ses articles L.1421-1 et L.1421-2 et L.2321-1 et L.2321-2,

**VU** le Code du patrimoine, en particulier dans ses articles L.212-6 à L.212-14, R.212-1 à R.212-4 et R.212-49 à R.212-62,

**CONSIDÉRANT** que la gestion des archives est une obligation pour les communes et que cette gestion s'exerce sous le contrôle scientifique et technique de la directrice des Archives départementales,

**CONSIDÉRANT** que le Département s'est doté d'un système d'archivage électronique (SAE) entré en production en 2019,

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour les collectivités de pouvoir bénéficier de ce SAE pour y déposer des archives dématérialisées,

Il est proposé au conseil municipal de conventionner avec le Département de Haute-Savoie afin de pouvoir déposer des archives communales dématérialisées dans ce SAE.

Les archives concernées sont les suivantes : permis de construire, d'aménager ou de démolir.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** la convention entre la mairie de Scientrier et le département de la Haute-Savoie, selon les termes exposés.
- **DE DONNER** tous pouvoirs au Maire pour signer la convention et effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire,



Préfecture de la Haute-Savoie  
6000 / Pôle accueil courrier

- 4 FEV. 2025

ARRIVEE  
5

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Patricia DEAGE

